

Campagne de promotion et avantages de carrière 2025 - 2026



En préambule, l'instruction « Campagne de promotions et avantages de carrière 2025/2026 » du 06/08/2025 précise que la Direction Générale (DG) laisse soin à chaque établissement d'adapter cette instruction nationale à son propre contexte, en incluant des règles supplémentaires, sous réserve d'une communication à l'ensemble de la direction et des agents concernés par ces établissements.

Lien vers l'[INSTRUCTION n° 2025-17 du 6 août 2025](#)

Les agents concernés par cette note sont :

- . Pour la campagne de promotion : ceux de droit privé (CDI et CDD, sauf CUI PEC et Apprentis) présents au 31/08/2025, à condition d'être toujours présents en janvier 2026 ;
- . Pour les avantages de carrière : ceux de droit public.

. Cette année le budget national alloué à la campagne de promotion sera encore de 0,8% de la masse salariale brute des agents de droit privé et rien de plus, soit le minimum prévu par l'accord Classification.

. Pour les avantages de carrière, les contingents d'avancement accélérés et d'échelons exceptionnels sont fixés réglementairement. Chaque établissement bénéficie d'une dotation au regard de son effectif d'agents publics par niveau d'emploi.

. Les managers utiliseront SIRHUS pour effectuer le calcul de l'impact financier de chaque mesure promotionnelle et s'assurer du respect strict du budget alloué.

Dans cette note, la DG s'engage de nouveau sur 3 principes :

- ✓ La **Transparence** : les directions locales sont chargées de présenter de manière simple et explicite les critères utilisés pour l'attribution des mesures. Il ne s'agit plus seulement de « communiquer », mais de « communiquer clairement ».
- ✓ La **Responsabilité** : le cadre définit des directives précises à respecter et accroît la latitude décisionnelle des responsables de la ligne managériale.
- ✓ La « **Prise de décisions concertée** » ou les « **Regards croisés des prises de décision** » : L'évaluation croisée des situations garantit la cohérence des décisions et l'équité dans le traitement des agents. Cette évaluation se fait en lien avec le manager direct de l'agent concerné.

Votre manager a donc la main sur votre promotion. Il est capable d'expliquer ses choix !

. La campagne de promotion des agents de droit privé **débutera au plus tôt le 13 octobre 2025 et se terminera au plus tard le 12 décembre 2025**, de manière à pouvoir faire le bilan des Plans d'Actions Partagés pour les agents éligibles à l'article 20.4 de la CCN (sans promotion depuis 3 ans révolus).

. La campagne des opérations de carrière des agents de droit public se déroulera **du 3 novembre 2025 au 13 janvier 2026**. Une instruction sera diffusée fin octobre / début novembre 2025 pour préciser les quotas alloués aux établissements.

Les augmentations individuelles peuvent être attribuées au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet N+1.

Nous vous communiquerons les informations de la note régionale, dès que celle-ci paraîtra.



Adhérents SNAP IDF : Notre prochain Hors-Série vous présentera le bilan chiffré de la campagne de promotion 2024/2025, agents publics et agents privés.

